

## **1 CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **CLAUSE N° 1 : OBJET**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société URBICA INGENIERIE, inscrite au RCS de Meaux sous le numéro 419 231 196 et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services en imagerie 3D.

Toute prestation accomplie par la société URBICA implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **CLAUSE N° 2 : PRIX**

Les prix de prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et applicable au jour de la commande.

La société URBICA s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment après la date de validité de son offre. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### **CLAUSE N° 3 : RABAIS ET RISTOURNES**

Sans objet.

### **CLAUSE N° 4 : ESCOMPTE**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### **CLAUSE N° 5 : PAIEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Sauf stipulation contraire dans l'offre URBICA, la prestation sera facturée mensuellement en fonction de l'état d'avancement du projet. Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social d'URBICA, par virement à 30 jours fin de mois, à la date d'émission de la facture.

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque
- soit par virement bancaire

### **CLAUSE N° 6 : RETARD DE PAIEMENT**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société URBICA une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise n'en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

### **CLAUSE N° 7 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société URBICA.

### **CLAUSE N° 8 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La société URBICA conserve la propriété des fichiers vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société URBICA se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

### **CLAUSE N° 9 : LIVRAISON**

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe des fichiers à l'acheteur par email ou FTP
- soit par l'envoi d'un colis suivi contenant un support informatique sur lequel sont copiés les fichiers livrés

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande correspond à la date de mise à disposition des fichiers livrés.

Par voie de conséquence, le délai de remise du colis à l'acheteur n'est pas du ressort d'URBICA.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra

formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Les livrables sont considérés conformes si aucune réserve écrite n'est constituée à leur encontre dans un délai de 30 jours après leur remise.

#### **CLAUSE N°10 : GARANTIE & CONSERVATION**

Sauf indication contraire dans l'offre, la période de garantie des fichiers est de 12 mois après la date de livraison.

La conservation et la remise à disposition des fichiers est garantie 24 mois après la date de livraison.

#### **CLAUSE N°11 : RESPONSABILITE**

Si la précision des fichiers livrés n'est pas indiquée dans l'offre d'URBICA, la valeur par défaut qui s'applique est de +/- 20 mm sur la position relative du point.

URBICA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer les relevés de mesures et la consolidation de l'exhaustivité de tous les objets dès lors que les conditions de réussites du chantier sont remplies.

Le nuage de points est le résultat direct des relevés laser 3D d'URBICA. La modélisation en est une interprétation, voire une simplification. Par conséquent, URBICA ne garantit l'exactitude des informations que sur le nuage de points. Celui-ci doit être la source privilégiée d'information dans les cas où une grande précision est requise.

L'assistance à la prise en main des logiciels d'exploitation des fichiers ne fait pas partie de nos prestations.

#### **CLAUSE N° 12 : FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société URBICA ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### **CLAUSE N° 13 : RGPD**

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par URBICA et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant à URBICA Villa n°19 - 56 boulevard de Courcerin 77183 CROISSY-BEAUBOURG rgpd@orinox.com, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés CNIL

#### **CLAUSE N° 14 : ENGAGEMENT RSE**

Dans le cadre de nos engagements RSE, URBICA promeut et respecte la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et invite l'ensemble de ses partenaires, clients, sous-traitants et fournisseurs à en faire de même.

#### **CLAUSE N° 15 : TRIBUNAL COMPÉTENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce MEAUX.